# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 FEVRIER 1852.

**Imprimé et publié par**
G. F. WEISSE,
N° 81, RUE DE CHARTRES.

*Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.*

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 26 FEVRIER


**AVIS.**

Nous prions les personnes qui envoient des [illegible] au journal de nous les adresser avant [illegible] heures du soir. Les procès-verbaux, rapports [illegible] de la législature que nous sommes [illegible] insérer chaque jour sont si volumineux [illegible] [illegible] heures, nous serons placés dans l'alternative de faire sortir le journal trop tard [illegible] tous les avis qui nous parviennent [illegible] une heure avancée de la soirée.

**Comité Central Whig.**

Attendu que la prochaine élection des officiers de la [illegible] est une des plus importantes qui aient jamais été [illegible] dans l'Etat [illegible] de l'influence qu'elle exercera sur les [illegible] de notre [illegible] parti politique auquel [illegible] appartient;

Attendu que, pour [illegible] la ville, il est absolument [illegible] que nos officiers soient choisis dans [illegible] national;

Résolu que ce comité en vertu de l'autorité qui lui a été conférée, recommande respectueusement aux whigs de la Nouvelle-Orléans de se réunir en convention pour désigner les officiers que le peuple doit [illegible] de l'administration de la **ville**.

[illegible] mettre plus vite à exécution [illegible], nous soumettons ce [illegible] de la ville et de Lafayette les modes suivants:

1° Les whigs se réuniront dans leurs wards respectifs, dans la soirée du 28 courant, pour nommer des délégués à la Convention Whig qui s'organisera le 6 mars [illegible] au coin de la rue de la Bourse et du Passage de la Bourse.

2° Chaque ward adoptera pour **base** sa représentation [illegible] dans les conseils municipaux et établira [illegible] le nombre de ses délégués.

3° Lorsque la dite Convention se sera organisée, elle désignera les candidats pour les places de maire, de contrôleur de trésorier, de voyer et de commissaire des rues.

4° Quand la Convention aura désigné les dits candidats, elle se subdivisera en quatre conventions [illegible] district, et chacune de ces quatre conventions [illegible] ses candidats pour les places de recorder et d'aldermen de district.

Résolu, en outre, qu'il est recommandé aux whigs [illegible] de se réunir le plus tôt possible, dans leurs wards respectifs, tous les whigs [illegible] dans la [illegible] pour nommer leurs candidats [illegible].

Résolu, que [illegible] la haute importance que [illegible] cette élection pour le parti whig de la Louisiane [illegible] invite instamment les whigs de la [illegible] à adopter le présent plan de conduite et à le mettre immédiatement à exécution. Il les [illegible] les mesures pour [illegible] assemblées respectives de manière qu'elles [illegible] être tenues le 28 février au soir.

**DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.**

Baton Rouge, 25 février.

[illegible]

**Banque des Citoyens.**

Une dépêche télégraphique nous apprend que le bill de la Banque des Citoyens, voté déjà par le Sénat, a été adopté par la Chambre des Représentants à une majorité de 61 voix contre 21. C'est une proportion d'environ 3 à 1. Reste à savoir maintenant si le Gouverneur frappera ce nouveau bill de son veto. Ce n'est pas probable, mais ce n'est pas non plus impossible.

**Affaires de France.**

La nouvelle de la sanction donnée par le peuple [illegible] au coup d'état de Louis Napoléon, a produit aux Etats-Unis un sentiment impossible à décrire, et la presse américaine, organe de l'opinion publique, a traité la nation française avec une très grande sévérité. Tout [illegible] déplorant qu'un [illegible] de [illegible] régime du sabre, [illegible] s'atteler **soi-même** au char du despote, nous pensons que la population [illegible] plus à plaindre qu'à blâmer. [illegible] qui la [illegible] avec tant de [illegible] qu'elle est en vérité [illegible] sur des suppositions erronées. Il [illegible] bien assez grand [illegible].

Le peuple français, dit-on, est le plus léger, le plus inconstant, le plus inconséquent, le plus étrange qu'il y ait au monde [illegible] caméléon [illegible] exception ou un démenti à sa nature humaine.

Cette accusation n'est malheureusement pas [illegible] dénuée de fondement, mais elle dépasse de beaucoup les limites du vrai. C'est une caricature grossière [illegible] portrait.

Il faut bien le reconnaître, le Français est avide d'émotion [illegible] est impatient, primesautier [illegible] changement [illegible] traits [illegible] une société célèbre [illegible] et le contre sont également probables, [illegible] articles.

Mais on y réfléchissant on trouve que ces défauts sont une conséquence de sa nature vive [illegible] et passionnée, ou le résultat obligé de son passé politique et qu'ils se sont pour ainsi dire incorporés dans son organisation par une longue accoutumance.

Disons d'abord que l'instruction est peu répandue en France. L'instruction primaire même n'a été depuis peu sur une échelle un peu large, est insuffisante et beaucoup trop circonscrite.

La grande majorité est plongée dans une ignorance profonde; elle ne lit point, par la meilleure des raisons. Des affaires publiques, elle ne sait rien, et s'en [illegible] même fort souci: le nom et [illegible] lui sont également étrangers. Est-elle appelée à donner son suffrage, elle est nécessairement incompétente et passive: elle fait ce que lui suggèrent ceux qui ont sur elle l'empire de la supériorité.

Qui pourrait dire combien de millions ont voté sous l'influence de promesses fallacieuses, de fraudes odieuses et de ridicules menaces?

Ensuite on n'a pas, en France, même parmi les classes plus éclairées, une idée bien nette du droit politique. Un journaliste éminent, homme d'esprit débarrassé de liberté pendant la discussion de la Constitution de 1848, *la faculté d'aller et de venir*.

Et comment l'aurait-on cette idée du droit, lorsqu'on a constamment vu régner la **force brutale**? Quel est le gouvernement en France qui n'ait pas été plus ou moins arbitraire, plus ou moins despotique, et qui n'ait pas été imposé par la force et renversé par la violence?

L'ancien régime était un despotisme pur, ou, si l'on veut, un despotisme tempéré par des chansons. Le peuple, taillable et corvéable à merci, était tenu dans l'asservissement et l'ignorance, [illegible] veut le [illegible] veut les moyens.

La Convention substitua son despotisme et celui de ses comités au despotisme royal: et ce despotisme plus terrible que l'autre, bien qu'exercé au nom du peuple, n'était pas même tempéré par des chansons, un mot, un geste, une larme, suffisaient pour faire tomber la tête.

Au despotisme corrompu et corrupteur du Directoire, succéda le brillant despotisme du Consulat et de l'Empire, despotisme intelligent, mais tellement perfectionné que, tout en caressant le penchant du Français pour l'égalité, Napoléon s'était rendu plus absolu que Louis XIV.

Le règne de la restauration et celui de Louis Philippe constituèrent une notable amélioration à un point de vue exclusivement politique; mais en fait d'administration, c'était toujours le système despotique de l'empire — assujétissant étroitement les communes aux gouvernants et tenant nul compte de la liberté individuelle.

Après la révolution de 1848, on conserva religieusement cette organisation despotique du gouvernement. De sorte qu'il n'y avait qu'un nom de changé.

Ainsi, toujours le despotisme! Jamais de liberté réelle! Jamais cette protection légale et absolue des personnes et des propriétés qui constitue la véritable liberté! — Ainsi, dans cette succession de gouvernements divers renversés les uns par les autres, et toujours violemment, il n'y a jamais eu qu'un changement nominal. Au fond, le despotisme a toujours été maintenu avec d'insignifiantes modifications.

Est-il donc étonnant que le peuple, peu soucieux d'une souveraineté vague, mal comprise, et à ses yeux mensongère, se voie dans ces jeux de la force et du hasard qu'une lutte entre ses maîtres, lutte qui l'amuse sans l'affecter beaucoup et à l'issue de laquelle il se croit obligé d'acclamer le vainqueur?

Egalement gêné, vexé, garrotté par la centralisation administrative, également grugé par les contributions ruineuses sous tous ces gouvernements divers, le peuple a pu se demander, comme l'âne de Lafontaine: Ne fera-t-on porter à double bât? [illegible] faut-il s'étonner si, toujours déçu dans ses espérances, mécontent du présent et ne croyant pas sa situation susceptible d'empirer, il est toujours disposé à accueillir un changement quelconque dont il espère un adoucissement à ses maux? Si de nombreuses déceptions portent à la défiance, n'oublions pas l'apologue de la boîte de Pandore: est-ce que l'espérance ne surnage pas toujours?

Tout cela, sans doute, n'est pas une justification, mais c'est une excuse. On se passionne rarement pour ce qu'on ne connaît pas. Ecrivains [illegible]

---

le peuple français, faites lui comprendre la liberté — donnez lui un gouvernement populaire, un gouvernement à bon marché, qui ne mette aucune entrave à l'activité humaine et au développement de la richesse, et vous verrez alors s'il sera porté au changement, et s'il ne défendra pas envers et contre tous un ordre de choses qui lui est avantageux!

**NOUVELLE-ORLEANS.**

**Nouvelles divisions municipales.**

Maintenant que la loi dite de *consolidation* a été ratifiée par le gouverneur et que l'agglomération a fait place au fractionnement, il convient de nous déshabituer des anciennes dénominations et d'entrer de plein pied dans le nouvel ordre de choses. Il nous sera difficile, pendant quelque temps encore, de ne pas appeler le *carré* de la ville première municipalité, la partie supérieure, deuxième municipalité, et l'extrémité inférieure troisième municipalité. Mais ce sont là, depuis hier, vieilleries et défroques du passé. Le double Rubicon de la rue du Canal et de la rue de l'Esplanade est supprimé. Nous formons un vaste tout, nous sommes chez nous à Lafayette même, qui a déjà perdu son nom et que la Nouvelle-Orléans a absorbé dans son imposante unité.

Mais une grande ville a besoin, pour ses opérations électorales, d'arrondissements, de circonscriptions, et nous croyons devoir, pour former tout de suite les nouvelles habitudes de la population, indiquer les divisions que le bill de réunion a substituées aux municipalités de 1836.

La Nouvelle-Orléans est divisée en *districts* et en *wards*. Les districts sont un nouveau nom donné aux municipalités telles qu'elles existaient jusqu'à ce moment, avec cette différence que la seconde municipalité devient le premier district, et la première municipalité le deuxième district; la troisième municipalité conserve son numéro d'ordre, elle forme le troisième district. Lafayette, annexée subséquemment à la Nouvelle-Orléans, s'appelle le quatrième district. Chaque district nomme des aldermen à la première chambre de la législature urbaine, qui porte le titre de *Board of Aldermen*. Aux premières élections qui auront lieu, le premier district nommera *cinq* aldermen, le second district *quatre*, le troisième district *deux*, et le quatrième *un*. Lafayette et la seconde municipalité, pour revenir un moment aux anciennes dénominations, auront donc dans le *Board of Aldermen* six membres, et la première et la troisième municipalité, six membres. L'influence des deux extrémités de la ville est ainsi balancée.

Les *districts* sont subdivisés en *wards*, et ces wards, tels que les trace le bill de consolidation, ne sont autres que les districts représentatifs de la Nouvelle-Orléans. Le premier district a trois wards, le second district trois, et le troisième district trois. Lafayette, ou le quatrième district, a deux wards. Selon l'ancienne division, la Nouvelle-Orléans avait *dix-huit* wards, elle n'en a plus que neuf, c'est-à-dire que les circonscriptions électorales deviennent une fois plus considérables. Coup fatal porté aux célèbres de clocher! Les wards portent le même numéro d'ordre que les districts représentatifs, dont ils sont la répétition sous un autre nom. Les deux wards de Lafayette, ou plutôt du quatrième district, sont le dixième et le onzième de la Nouvelle-Orléans.

Les *wards* éliront les membres de la seconde Chambre de la Législature urbaine, qui s'appelle, on le sait, *Board of Assistant Aldermen*. Le nombre des assistant aldermen est de 27. Le premier ward en élit 2, le deuxième ward 3, le troisième ward 6, le quatrième ward 3, le cinquième ward 3, le sixième ward 2, le septième ward 2, le huitième ward 2, le neuvième ward 1, le dixième ward 2, et le onzième ward un. Lafayette et la Deuxième Municipalité (Nous [illegible] la routine est difficile à déraciner!) auront par conséquent 14 aldermen, tandis que la Première et la Troisième Municipalité en auront 13. C'est une voix de majorité pour la partie supérieure de la ville.

Les deux Conseils réunis formeront le *Common Council*.

**Aux Whigs!**

Les whigs de la Nouvelle-Orléans vont se réunir samedi prochain dans leurs *wards* respectifs, pour nommer leurs délégués à la Convention urbaine qui doit désigner nos candidats pour les places de Maire, de Recorders, etc. Nous les [illegible] à profiter de l'occasion pour nommer en même temps leurs délégués à la Convention de Baton Rouge, ce qui rendrait inutiles de nouvelles réunions. Faisons d'une pierre deux coups. Le moyen que nous proposons est fort simple, et ne peut soulever aucune objection. Donc, que nos amis ne l'oublient pas: samedi la désignation des délégués à la Convention urbaine et celle des délégués à la Convention d'Etat.

C'est le parti que vont prendre les whigs de la Deuxième Municipalité, du 1er District, [illegible] nous croyons que c'est le meilleur.

M. Anatole Landry. — Les journaux de Washington nous apprennent que l'honorable Anatole Landry, un de nos représentants au Congrès, est entièrement rétabli et a pu reparaître à la chambre le 15 de ce mois. La maladie de M. Landry paraît avoir été très grave; mais des soins attentifs et la sollicitude de ses amis n'ont pas tardé à le rendre à la santé. Nous en sommes heureux et pour l'honorable représentant qui a conquis une place si distinguée dans l'estime publique, et pour sa famille, qui lui porte un vif attachement et que sa perte eût plongée dans le deuil.

**Congrès.**
*Séance du 17 février.*

Sénat. — Le président soumet au Sénat une lettre dans laquelle Louis Kossuth adresse de Cincinnati, sous la date du 11 courant, ses remercîments au gouvernement et au Congrès des Etats-Unis pour l'accueil flatteur qu'ils lui ont fait à Washington. Cette communication renfermait copie d'une autre lettre de remercîments que l'ancien gouverneur de la Hongrie avait adressée au président des Etats-Unis avant de quitter Washington. Un sénateur ayant proposé de faire imprimer ces lettres, sa motion a été référée au comité des impressions.

M. Underwood présente un mémoire demandant que les Etats-Unis reconnaissent l'indépendance de la République de Liberia et qu'une ligne de steamers soit établie entre les Etats-Unis et Liberia.

Le bill accordant des terres à l'Iowa, pour permettre à cet Etat de construire des chemins de fer est pris en considération. M. Hunter prononce un long discours.

M. Bell lui répond et M. Sumner prend ensuite la parole.

La séance est levée.

Chambre des Représentants. — Le bill réglant les frais de route des délégués de l'Orégon donne lieu à un long débat qui occupe toute la séance.

**Texas.**

Par l'arrivée du steamer *Mexico* nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 20 du courant. La Législature s'est ajournée, non sans avoir d'abord voté plusieurs bills pour incorporer des compagnies de chemins de fer et une loi pour le règlement de la dette de l'ancienne république du Texas.

Nous avons déjà annoncé que les Indiens avaient commis un vol de chevaux sur l'habitation du gouverneur Nelson. Ce dernier, accompagné de cinq ou six de ses amis, se mit à la poursuite des maraudeurs, les surprit sur le Slano, et put reprendre ses chevaux. Un des sauvages a été tué: on croit que c'est le célèbre *Big Foot*.

Les levées. — Nous lisons dans l'*Echo de la Pointe Coupée* du 24 février:

« Les ouvrages sur la Grande Levée et sur celles de MM. Hagan et Bonis sont enfin terminés, et quoique le fleuve monte rapidement, cette partie de la paroisse, peut à présent être regardée comme à l'abri d'inondation.

La somme de $25,000 au moins, a été dépensée cette année sur la Grande Levée, que la Législature refuse de rembourser à cette paroisse, quoique six ou sept paroisses soient protégées par cet ouvrage. Ceci est injuste, car notre paroisse souffre moins que plusieurs autres, comme il a été prouvé par l'inondation provenant de la crevasse de 1850. »

**Arrivée du Falcon.**

Le steamer *Falcon* est arrivé à New-York le 17 de ce mois, venant de Chagres, de San Juan et de la Havane. Il régnait dans cette dernière ville une vive émotion, par suite de rumeurs absurdes qui attribuaient aux Américains l'intention de tenter une nouvelle invasion de l'île.

La frégate anglaise *Cumberland* et le steamer de guerre anglais *Devastation*, venant de la Jamaïque, entraient dans le port de la Havane au moment où le *Falcon* en sortait.

Ce dernier vapeur, on se le rappelle peut-être, avait en quittant New-York pour Chagres, 500 hommes de troupes destinées à la Californie. Le *Falcon* ayant jeté l'ancre dans la rade de Kingston, île de la Jamaïque, les soldats demandèrent et obtinrent la permission de débarquer. La plupart étaient Irlandais. Ils se répandirent dans les *grog-shops* de la ville et ne tardèrent pas à s'enivrer. L'Irlandais et le nègre ont peu de sympathies l'un pour l'autre. L'uniforme des Etats-Unis vint donc en contact avec les guenilles de la populace noire. On se battit de part et d'autre avec une véritable fureur, et lorsque les autorités de Kingston, aidées des officiers de l'équipage du steamer parvinrent enfin à mettre le holà, il y avait parmi les Irlandais comme parmi les nègres un grand nombre de blessés.

Le navire *Helen Holmes*, capitaine Coffin, qui était parti de la Nouvelle-Orléans pour New-York, et que l'on croyait perdu, est entré en détresse à St-Thomas le [illegible] du mois dernier.

La goëlette *Rosalie*, capitaine Goss, est arrivée le 16 de ce mois à Indianola, venant de Biloxi avec un chargement de 47,000 pieds de bois.

Le steamer *City of Glasgow* est arrivé à Philadelphie le 24 février. Il apporte des nouvelles de Liverpool jusqu'au 4 du courant.

---

Bills votés. — Le Sénat dans sa séance du 24 courant, a voté les bills suivants:

Bill décrétant l'imposition d'une taxe pour aider à la construction des chemins de fer.

Bill réglant les honoraires des notaires et des recorders de paroisse.

Bill relatif à la succession McDonogh nommant des commissaires pour administrer ladite succession, dans le cas où l'affaire portée devant les tribunaux aurait une solution favorable à l'Etat.

La Chambre, de son côté, a voté les bills suivants:

Bill décrétant l'établissement aux Rapides d'un collége d'Etat.

Bill relatif à l'émancipation des esclaves.

Bill relatif aux personnes qui exercent la médecine.

Bill pour prévenir tout délit sur les terres publiques.

Bill pour accorder un privilège sur les honoraires des avocats.

Théâtre d'Orléans. — Le chef-d'œuvre de Rossini n'a pas encore épuisé la vogue dont il est l'objet, et le théâtre se remplit du parterre au paradis chaque fois que l'affiche porte ce mot magique: *Sémiramis*. Ce soir, cinquième représentation, avec la foule, le succès, les applaudissements, les bravos, l'enthousiasme des quatre premières.

Théâtre des Variétés. — Ce soir au Théâtre des Variétés la jolie comédie du *Heart and Trumps*, suivie du magnifique ballet *La Tentation*.

Mme Bishop. — Le premier concert de Mme Bishop a lieu ce soir dans la salle de l'Armory Hall. Ce n'est pas la première fois que cette éminente cantatrice se fait entendre parmi nous. Les souvenirs qu'elle a laissés à la Nouvelle-Orléans sont encore présents à la mémoire de tous les *dilettanti*. On sera sans doute curieux de la comparer à ce qu'elle était autrefois. Nous croyons cependant que sous ce rapport, personne n'éprouvera de désappointement. Mme Bishop est restée l'artiste de haute école que nous avons tous applaudie, et la meilleure preuve qu'elle puisse donner de son talent est la diversité des morceaux qu'elle chantera ce soir. Voir le programme.

Les omnibus. — On verra en se référant à nos colonnes d'avis qu'à partir du 1er mars prochain le prix des billets pour les omnibus de MM. Hart, Thomas & Co. et pour ceux de J. B. Slawson & Co. sera réduit à 6 cents. Il sera également vendu des billets par paquets de dix et de vingt-cinq. MM. Slawson & Co. ont établi en même temps une ligne d'omnibus qui fera le service entre la rue du Canal, à l'extrémité de la rue de Chartres, et le dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, en passant par la rue des Remparts. Un omnibus quittera toutes les demi-heures l'une et l'autre des extrémités que nous venons d'indiquer.

Une dépêche télégraphique de Washington nous apprend que M. Graham, l'honorable secrétaire de la marine, malade pendant quelques semaines, est à peu près rétabli et a pu se rendre dans ses bureaux.

La foudre est tombée, le 21 de ce mois, sur une maison située à la limite de Baton Rouge et y a mis le feu. Le bâtiment a été entièrement détruit.

Kossuth dans l'Ohio. — Kossuth est le lion du jour dans l'Etat de l'Ohio. Il reçoit partout des ovations et l'expression des sympathies du peuple. Les habitants du comté de Brown voulant lui prouver qu'ils avaient réellement à cœur l'indépendance de la Hongrie, lui ont fait don de 200 mousquets. L'illustre Magyar en sera fort embarrassé. Deux cents mousquets, mais c'est fort gênant à placer dans sa malle de voyage. Et voilà à quoi sont exposés les hommes célèbres!

La Malle du Nord. — Le *Baltimore Sun* nous apprend que le directeur général des postes vient de prendre des arrangements qui permettront à la malle de New-York d'arriver vingt-quatre heures plus tôt à la Nouvelle-Orléans. La malle de cette dernière ville arrivera quarante heures plus tôt à New-York.

Chili. — Le steamer *Bolivia* est arrivé à Panama le 1er du mois dernier venant de Valparaiso, et les nouvelles qui ont été apportées par le *Falcon*. Les insurgés du Chili ont été vaincus, et leurs forces anéanties après un sanglant engagement qui a eu lieu dans les plaines de Lonzamilla. Les factieux ont laissé sur le terrain 2,000 blessés et un grand nombre de morts.

**Chronique Locale.**

Abus de confiance. — Charlotte Bush a fait hier un affidavit [illegible]

Vol. — André [illegible]

Les Cours des recorders Genois et Caldwell [illegible] Leurs heures avaient été [illegible] ont été renvoyés de la plainte, après une légère réprimande.

---

# FEUILLETON.

## OLYMPE DE CLEVES.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

XXII.
[illegible]

Après le menuet que Louis XV dansa, le sourire sur les lèvres, c'est vrai, mais visiblement sans penser le moins du monde ni à la danse ni à la danseuse, il revint à Pecquigny.

Pecquigny se promenait aussi perplexe que Richelieu depuis sa découverte.

Pecquigny, voyant venir à lui le roi s'arrêta.

— Pecquigny? fit le roi.

— Sire! répondit le capitaine des gardes.

Tous deux demeurèrent en face l'un de l'autre: le roi regardant Pecquigny, Pecquigny regardant le roi. Il y eut un instant de silence.

Le roi eut désiré évidemment que Pecquigny devinât ce qu'il avait à lui dire: mais il ne devinait pas. Force fut au roi de se décider.

— Pecquigny, demanda-t-il enfin, comment s'appelait donc cette fille qui a joué Junie?

— Double brute que je suis! murmura Pecquigny se parlant à lui-même.

Puis tout haut et avec son plus charmant sourire.

— Olympe, sire.

— Ah! c'est vrai! ce diable de nom, je ne puis m'y faire.

— Décidément, pensa Pecquigny, le roi est amoureux d'hier.

Et il attendit une autre question.

Mais Louis XV ne questionna plus.

Pecquigny, voyant que le roi ne lui parlait pas, reprit avec lui-même la conversation où il l'avait laissée, seulement il y mit plus de respect et employa la forme dubitative.

— Pecquigny, mon ami, dit-il, si tu n'es pas un sot, avant trois jours tu seras rendu un grand service à ton maître.

Et voyant que le roi, ne voulant plus ou n'osant plus rien lui dire, s'éloignait de lui soucieux, il recommença sa promenade,

— Oui, dit-il en continuant son monologue; mais Olympe, c'est l'adoration de Mailly; et je marche contre cette forteresse, il y a le canon de Mailly. Comment faire! Envoyer un héraut à Mailly pour lui déclarer la guerre? Quel meilleur héraut choisirais-je que moi-même! Puisque le roi est amoureux, véritablement amoureux, il n'y a pas à en douter, décidons Mailly à ce sacrifice. Allons.

Il leva la tête et rencontra le regard de Richelieu qui le guettait aussi.

— Bon, le duc se doute de quelque chose, peut-être; il est rusé comme un démon; s'il allait me gagner de vitesse!

Il s'approcha à son tour du jeune roi.

Louis attendit avec intérêt. Sans doute croyait-il que Pecquigny allait lui parler d'Olympe.

Le roi se trompait.

— Sire, dit Pecquigny, les ordres du votre Majesté pour cette nuit?

— Les ordres? Quels ordres?

— Mais pour la garde, sire.

— Renvoyez mes chevau légers, et ne conservez que les suisses.

C'était l'habitude du roi à Rambouillet; Pecquigny le savait bien.

— Ah! les suisses, dit-il: Votre Majesté garde les suisses?

— Pourquoi cette demande?

— Sire, c'est que je suis un peu souffrant.

— Vous?

— Oui, sire.

— En effet, vous êtes rouge.

Pecquigny s'inclina.

— Un instant, duc; ce ne serait pas la petite vérole que vous auriez?

Et le roi, qui tremblait devant la petite vérole, commença par reculer d'un pas.

— Non, sire, répondit Pecquigny, je l'ai eue.

Le roi se rapprocha.

— Et vous dites donc?

— Je dis, sire, que si Votre Majesté n'eût pas gardé la maison, j'eusse supplié Votre Majesté de me donner congé et de se contenter du lieutenant des suisses pour cette nuit.

— Très bien, duc, allez,

— Que de bontés, sire! merci. Le roi me trouvera, j'en suis sûr, meilleur serviteur demain que ce soir.

— Oh! je m'en rapporte à vous pour cela, dit le roi. Allez, mon cher duc, allez.

Pecquigny s'inclina.

— Soignez-vous, duc, lui cria le roi; je désire que vous ne tombiez pas malade.

— Oh! le roi est trop bon, dit Pecquigny radieux. Et il courut à ses gens, se jeta dans son carrosse et ordonna de toucher à Paris.

Le roi le suivit des yeux jusqu'à la porte comme on suit un espoir.

Puis, lorsque Pecquigny eut disparu, il reprit sa promenade dans le salon.

Il faisait un assez grand froid au dehors: ce froid imprimait sur les vitres mille millions de dessins d'argent ouvrés par la gelée qui les perlait en lignes lumineuses.

Mme de Toulouse, en bonne hôtesse, ne perdait pas de vue le roi; elle vit l'embarras et l'ennui du jeune prince. Elle vint à lui.

— Sire, dit-elle, j'ai une idée.

— Ah! vraiment, comtesse; s'écria le roi, ce doit être une bonne idée alors, puisqu'elle vient de vous.

— Je la crois telle! Ecoutez, sire.

— J'écoute de toutes mes oreilles.

— Prenez ma main d'abord.

— Ah! oh, volontiers!

— Entr'ouvrons qu'on ne puisse nous entendre.

— Ah! comtesse, comme votre idée commence bien!

C'est un mystère.

— Un mystère avec vous! oh! tant qu'il vous plaira. Voyons, qu'allez-vous me dire?

— Une chose que je vous ai déjà dite, sire.

— Vous ne sauriez trop vous répéter, comtesse, surtout par moi qui ne saurais trop vous entendre.

— Sire, vous vous ennuyez.

— Hélas! comtesse, dit le roi en regardant la comtesse comme Chérubin devait, soixante ans plus tard, regarder la femme d'Almaviva, à qui la faute?

Regard de reproche, regard presque douloureux, regard qui, parti des yeux de Louis XIV, eût fait damner la Vallière.

Mme de Toulouse se contenta de sourire; elle connaissait de longue main ces regards là.

— Divertir ses hôtes, dit-elle gaîment, c'est un devoir, divertir son roi, c'est un honneur.

— Eh bien! dit Louis XV, je me livre à vous, comtesse, par grâce, divertissez-moi.

— Pour cela, il faut que vous fassiez ce que je vous dirai.

— Aveuglément.

— Eh bien! allez vous coucher, sire.

Le roi la regarda.

— Que voyez-vous de si divertissant là dedans, comtesse? demanda Louis XV.

— Après, tout le monde partira ou vous imitera, et ensuite nous irons chez vous un certain nombre bien choisi, et nous tâcherons de vous divertir.

Le roi, tout joyeux, lui serra la main.

— Un moment, dit-elle, nous n'avons pas tout fini.

— Que nous reste-t-il donc à faire?

— La liste des heureux qui ne dormiront pas.

— Oh! comtesse, comment faire une liste ici, devant tout le monde?

— Oui, on nous devinerait. Le roi a raison.

— Comment donc faire?

— Oh! une autre idée.... Nous allons nous promener au milieu des groupes, Votre Majesté me tiendra la main.

— Toujours, comtesse, toujours!

— J'arrêterai Votre Majesté devant tous ceux que je croirai divertissants, et si Votre Majesté consent à ce que ceux-là restent, elle me dira seulement: Oui.

— Bon, très bien, commençons.

— Commençons.

— Mais, comtesse, vous n'aurez jamais assez de mémoire?

— Pas de mémoire, moi, sire! répondit malignement Mme de Toulouse. On voit bien que Votre Majesté en manque elle-même.

Le roi lui pressa tendrement la main.

— Et puis, ajouta-t-elle pour détourner aussi tôt la conversation, je serais bien malheureuse, sire, si je n'avais pas assez de mémoire pour retenir sept à huit noms.

— Pas davantage? s'écria le roi.

— Eh! sire, si vous invitez plus de monde, prenez garde, nous ne nous amuserons plus.

— Vous avez toujours raison, comtesse.

Et comme un enfant impatient, il entraîna Mme de Toulouse dans les groupes.

La première personne qu'ils rencontrèrent fut Mlle de Charolais.

La princesse riait du meilleur de son cœur, car c'était une grande rieuse que la princesse. Le rire faisait bondir ses belles épaules blanches et découvrait ses dents, plus blanches encore du contraste de ses lèvres rouges et humides comme le corail sortant de la mer.

Mme de Toulouse regarda le roi en souriant.

— Si cette personne là n'est pas divertissante, dit-elle, elle est au moins fort divertie.

— Oui, fit le roi.

Inscrite, répliqua la comtesse.

Ils passèrent et rencontrèrent M. de Toulouse. La comtesse arrêta le roi bien en face de son mari avec un sourire plein d'expression.

Mais le roi ne souffla pas le mot.

La comtesse insista.

Bon, fit le roi, il ne fallait pas me dire de choisir, comtesse, puisque c'est vous qui choisissez. Non, voyez-vous, comtesse, continua-t-il, nous avons mal organisé cela. Les gens que je choisirai ne vous agréeront pas, ceux que vous choisirez ne seront pas mes gens. Mieux vaut....

— Parlez, sire.

Mieux vaut que le hasard décide.

— Nous ne pouvons cependant faire tirer cette faveur au sort, sire, trop de gens se révolteraient contre la destinée.

— Vous avez eu une idée, comtesse, à mon tour d'en avoir une.

— Oh! je ne doute pas que l'idée du roi ne vaille mieux que la mienne.

— Bonne ou mauvaise, je vais vous la donner. Vous me présenterez les hommes et les femmes que nous choisirons à nous deux. Je leur adresserai une question, et selon leur réponse, ils seront rejetés ou admis.

— Très bien, sire.

— Alors, convenons de nos faits.

Je m'approcherai de chaque personne en la regardant et lui disant: FAUT-IL?

— Ce n'est pas compromettant.

— Vous verrez, comtesse, combien de gens répondront *non*.... vous verrez!

— Que faudra-t-il répondre pour être admis?

— *Oui.*

— Prenez garde, sire, vous vous exposez beaucoup. Personne n'osera répondre *non* à Votre Majesté.

— Vous croyez cela?

— J'en suis sûre.

— Eh bien, vous allez voir. J'ai un moyen.

— Ah! sire, expliquez-le moi: je vous prie.

— Ceux à qui je serai faire dire *non* [illegible] je ferai adresser la question d'un air cabalistique.

Bon.

— Ceux à qui je voudrai faire dire *oui* au contraire, je leur dirai *faut-il?* avec un petit air engageant qui les encouragera. Enfin, les indifférents....

Sire, je commence par vous dire que ce sera pour Votre Majesté comme s'il n'y en avait pas.

— Je m'en tiens à la volonté de Votre Majesté pour les indifférents.

Louis XV sourit.

Avant tout, dit la comtesse, deux parts dans le sort, une pour moi.

— Accordé de grand cœur.

— Et l'autre....

— La l'autre?

Pour monsieur de Toulouse.

Sire, Louis, comtesse.

— Mais cette pauvre Mlle de Charolais qui avait déjà gagné, elle?

— Le sort, comtesse, le sort!

— Voyons.

Et le roi et la comtesse se dirigèrent vers Mlle de Charolais.

*(A continuer.)*

---

# OFFICIEL.

**Législature de la Louisiane.**

*Rapport Officiel des Débats de la Chambre des Représentants.*

Vendredi, 20 février 1852.

La chambre se réunit conformément à l'ajournement — 81 membres présents.

Le journal d'hier est lu et approuvé. L'orateur nomme du comité choisi, auquel ont été référés les bills d'exemption pour garantir les propriétés domiciliaires de la saisie, discutés hier, MM. Munday, Sever, Penn, Peck, Phillips, Day et Karr.

L'orateur soumet à la chambre une communication de l'honorable John Moore, renfermant un certificat du recensement de la Louisiane, qui avait été référé au comité réuni, pour diviser l'Etat en districts.

Des pétitions et des mémoires sont présentés par MM. Hopkins, de St-Martin, Morgan et Lathrop, et référés à qui de droit.

Une communication du gouverneur, contenant des résolutions du comité réuni de l'Etat de l'Alabama, relativement à un canal pour la navigation des navires à travers la péninsule des Florides; aussi, résolution du New Jersey relative aux mesures du compromis. La première de ces résolutions est référée au comité du commerce, et la deuxième au comité des relations fédérales.

M. Price introduit des résolutions relatives à l'établissement d'un bureau d'agriculture dans le département de l'intérieur, en la ville de Washington, dans le but d'améliorer l'agriculture du pays, et demandant au gouverneur de transmettre une copie de ces résolutions au président des Etats-Unis, pour qu'il les transmette à chaque gouverneur des Etats de l'Union et à chacun de nos sénateurs et représentants au Congrès, et que nos sénateurs et représentants soient invités à faire tous leurs efforts pour obtenir l'établissement de ce bureau.

Les dites résolutions sont lues pour la première fois.

Un message du Gouverneur informe la Chambre qu'il a signé les bills suivants:

Acte allouant 500 piastres pour le paiement du salaire mensuel de M. C. Nicholas, surintendant de l'éducation publique de l'Etat.

Acte pour changer le nom de John Jacob Fucks en celui de John Jacob Fush.

Acte pour pourvoir à la nomination de cinq notaires publics additionnels dans et pour la paroisse de l'Union.

Acte pour compenser T. L. Gates de services professionnels rendus à l'Etat.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire additionnel dans la paroisse de Claiborne, à Homer.

Acte relatif aux jugements des procès criminels.

*Rapports des Comités permanents.*

M. Curry, du comité judiciaire auquel avaient été référés les bills suivants, les rapporte sans amendements:

Acte pour établir un bill d'honoraires spécifiques pour les juges de paix de cet Etat, les paroisses d'Orléans et Jefferson exceptées.

Acte pour autoriser les shérifs à demander le paiement de frais dans certaines affaires.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel dans et pour la paroisse de Franklin.

Acte pour mettre en ordre certains documens dans les bureaux du recorder de la paroisse de l'Assomption.

Acte pour créer deux justices de paix additionnelles dans et pour la paroisse de Rapides.

Et le même membre, au nom du même comité, rapporte les bills suivants avec amendements:

Acte pour amender la seconde et la dixième section d'un acte relatif aux jugements des esclaves, passé le 1er juin 1846.

Acte donnant aux avocats privilège sur jugement pour leurs honoraires.

Et le même membre, pour le même comité auquel les bills suivants avaient été référés, rapporte défavorablement contre eux:

Acte relatif aux esclaves marrons dans les paroisses d'Orléans, Jefferson, Plaquemines et St-Bernard.

Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour établir et régler le Trésor, approuvé le 26 janvier 1847.

Acte relatif aux jurys de police.

Le même membre, au nom du même comité auquel avaient été référés les bills suivants, les rapporte à la chambre et demande à être déchargé de leur prise en considération:

Acte pour allouer à la compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain le droit de passage dans les rues et sur les places publiques.

Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de Lafayette et Pontchartrain à exproprier des propriétaires.

Le même membre du même comité auquel avait été référé.

Acte pour amender un acte intitulé acte relatif aux ventes judiciaires, approuvé le 19 mars 1847, rapporte par le substitut suivant

Acte pour régler la manière de faire les ventes judiciaires.

Le même membre du même comité auquel avait été référé le mémoire de W. M. Mercer, rapporte par bill sous le titre suivant:

Acte pour venir aux secours de W. M. Mercer, de la paroisse de Terrebonne.

Le même membre, au nom du même comité auquel avait été référé l'acte relatif à l'appropriation des terres pour les chemins de fer et autres travaux d'utilité publique, le rapporte à la Chambre et en demande l'impression, qui en est ordonnée.

M. Campbell, au nom du comité du commerce auquel avait été référée la communication de l'honorable Chs. Gayarré, sur le bureau des [illegible]

tistiques, le rapporte à la Chambre et demande qu'il soit référé au comité des réductions et réformes — Renvoyé à ce comité.

Le même membre, au nom du même comité auquel était référé un acte pour encourager la construction des navires en Louisiane, le rapporte avec amendements.

Le même membre, au nom du même comité auquel avait été référé:

Un acte pour empêcher que des dommages soient faits aux fils des lignes télégraphiques, demande qu'il soit référé au comité judiciaire.

Le même membre, au nom du même comité auquel avait été référé un acte pour l'inspection des sacs et cordages, rapporte défavorablement contre ce bill.

M. Chaplin, au nom du comité des terres publiques auquel avait été référé: L'Acte pour construire trois levées dans la paroisse de Morehouse.

Acte pour construire une levée sur le bayou Bartholomew, dans la paroisse de Morehouse,

Rapporte défavorablement sur ce bill.

M. Williamson, au nom du comité de milice auquel avaient été référés les divers actes de bénat pour le bénéfice des vétérans de 1814 & 15,

Rapporte favorablement et demande qu'il en soit référé au comité général, ce qui est adopté.

M. Day, au nom du comité du Pénitentier auquel avait été référée la pétition de M. Pratt, rapporte que le comité a trouvé qu'il était dû aux anciens entrepreneurs du Pénitentier une somme de $8,985 20 pour matériaux et articles manufacturés remis à l'Etat à l'expiration de son contrat, mais comme le mémoire de M. Pratt présente quelques points légaux, le comité demande à être déchargé de toute considération ultérieure et qu'il en soit référé au comité judiciaire.

M. Cutchen: Je pense qu'il vaudrait mieux en référer au comité des réclamations.

M. Day: Je n'ai aucune objection à ce changement, pourvu que justice soit faite, mais comme le comité auquel j'appartiens n'a pu décider auquel des divers entrepreneurs il fallait payer, je crois qu'il vaudrait mieux laisser cette décision au comité judiciaire.

M. Philips: Je demanderai une explication.

M. Day — Le comité n'a pu décider si l'on devait payer le montant entier à M. Pratt ou seulement une partie.

M. McCutchen — La loi oblige l'Etat à recevoir les matériaux et les marchandises laissées par l'entrepreneur et à lui en payer la valeur. La somme a été reconnue juste et je ne vois pas la difficulté.

Sur motion le mémoire est référé au comité judiciaire.

M. Rivers au nom du comité d'éducation, rapporte le bill intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour amender un acte intitulé "Acte pour amender un acte pour établir des écoles gratuites dans l'Etat de la Louisiane.

M. Moise, au nom du comité des finances, auquel a été référée la pétition de J. K. Gorman, rapporte par un bill intitulé:

Acte pour venir au secours de J. K. Gorman, ce bill subit ses diverses lectures et passe.

M. Sever, au nom du comité choisi pour la cérémonie du 22 février, rapporte que ce comité est convenu de célébrer le jour de l'anniversaire de la naissance de Washington, dimanche 22 courant, comme suit:

Lecture du discours d'adieu de l'illustre père de la patrie.

Un discours de circonstance par un membre du clergé.

*Notices de Bills.*

M. Heard — Acte supplémentaire à un acte intitulé "Acte pour amender un acte pour l'incorporation de la ville de St Martin.

M. McCutchen — Acte pour transporter l'Arsenal de l'Etat de la Nouvelle-Orléans à Baton-Rouge

Acte pour fondre la place de secrétaire privé du Gouverneur avec celle d'adjudant et inspecteur général.

Acte pour réduire et fixer les salaires des employés.

Acte pour abolir le bureau de circulation.

Acte pour réduire le nombre des districts judiciaires de l'Etat.

Acte pour abolir la place de surintendant des écoles publiques telle qu'elle existe aujourd'hui, et pour fondre cette place avec les places de bibliothécaire et de surintendant du bureau des statistiques.

M. Peck — Acte pour incorporer la Compagnie du Bassin de Lafayette et du Canal.

Acte pour accorder à la Compagnie du Bassin Lafayette et du Canal les pouvoirs nécessaires pour l'élargissement et le creusement des dits bassins et canal, et l'établissement des chemins nécessaires à la dite corporation.

M. Terrell — Acte pour amender la 1re, 4me et 11me sections d'un acte passé le 18 mars 1850 intitulé "acte relatif à la corporation, à la police et au gouvernement de la ville de Shreveport"

M. Ryan — Acte pour incorporer la ville d'Alexandria.

M. Price — Acte pour exempter de la taxe le local et le terrain des Odd Fellows, situés à la Nouvelle Orléans.

*Bills [illegible]*

M. Cunningham — Acte pour établir la Seconde Cour de district dans et pour la [illegible] paroisse Jefferson.

Référé au comité judiciaire.

Aussi — Acte pour exempter les cimetières des corporations municipales de la saisie et vente pour dettes.

Référé au comité judiciaire.

Un message du Gouverneur informe la Chambre qu'il a signé les bills suivants:

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse de la Pointe Coupée de 48 à 100.

Acte pour conférer aux justices de paix le pouvoir de lancer des writs d'injonction dans certains cas.

Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour de District dans le quatrième district judiciaire.

Résolution autorisant les inspecteurs de la louche [illegible] faire, par réquisition, tous les travaux de levées qui ne seront pas terminés le 15 novembre.

La Chambre prend ensuite le bill intitulé:

Acte ordonnant le recensement des paroisses Ouachita, Franklin, Caldwell, Morehouse et Carroll, dans le but de former une nouvelle paroisse.

Sur motion, ce bill est référé à un comité composé de MM. Grayson, Scarborough, Livingston et Hough.

M. Payne propose de prendre en considération les résolutions conjointes, relatives à la demande d'une concession de terres pour l'établissement d'un rail road à l'Ouest du Mississipi.

M. Williamson, propose de l'amender de façon à inclure le chemin de fer de Shreveport et Vicksburg et de renvoyer le tout à un comité spécial.

M. Payne — Les résolutions ont été rapportées par la dernière convention des chemins de fer, où quinze Etats se trouvaient représentés. Il a été convenu qu'un encouragement, serait offert aux chemins internationaux, mais aucune disposition n'a été prise pour le chemin de Shreveport et Vicksburg qui se trouvent entièrement dans notre Etat. Je voterai volontiers pour une résolution distincte, sur la proposition de mon honorable collègue, car l'amendement soumis à la considération de la Chambre est au rait le but qu'on se propose.

M. Williamson — Je comprends qu'il y a des rivaux pour l'adoption d'une route plutôt que d'une autre. Quant à moi je ne trouve place sur un terrain neutre, les deux routes devant passer près de chez moi, et ne puis être accusé de partialité.

M. Payne se lève pour prendre la parole lorsque M. Selby le rappelle à l'ordre.

L'Orateur demande à M. Selby sur quel point.

M. Selby — Mon collègue est en dehors des règlements, il a déjà parlé deux fois de suite sur la question. Je propose d'enlever de l'amendement le nom de Vicksburg, et d'insérer celui de Lad Providence.

Cris — Non, non.

M. Selby — La question a été considérée prématurement. Si l'on m'accordait le temps de me consulter avec les parties intéressées, je crois que l'on trouverait qu'il est nécessaire d'amender de la résolution, de manière à fixer quelque point, en Louisiane, sur le Mississipi, et je pense pouvoir démontrer que le point le plus convenable serait au lac Providence. Je désire seulement développer à un moment convenable, mon projet et mes raisons à l'appui; la Chambre pourra le rejeter s'il n'est pas convenable. Si l'assemblée voulait le renvoyer à l'ordre du jour elle économiserait du temps, éviterait la discussion et arriverait sans doute à une conclusion. On a dit que cette question était soumise au comité des chemins de fer; si cela est, je n'en ai pas eu connaissance et j'étais cependant membre de ce comité.

M. Sever — Je propose de renvoyer la question au comité des chemins de fer. M. Payne a prétendu que l'amendement détruirait l'objet des résolutions, il est donc convenable d'en référer au comité qui, dans ce cas, pourra faire deux rapports.

M. Payne — J'ajouterai à ce que j'ai déjà dit que j'ai reçu une lettre de Washington dans laquelle on m'engage à pousser ces résolutions avec toute la rapidité possible. Les renvoyer avec l'amendement serait de détruire le but et occasionner de grandes pertes à l'Etat de la Louisiane.

M. Vaughn — Il me semble que l'objection à l'amendement n'est pas telle qu'on la représente. Je crois que les autres routes sont tout aussi nationales que celles proposées par la convention, qui n'avait aucun droit sur ce sujet. Si les résolutions sont renvoyées devant le comité, on verra qu'il n'y aura pas de conflit entre les deux propositions.

M. Williamson — Je prétends qu'il est facile de démontrer que la route de Shreveport est tout aussi nationale qu'une autre, et je renouvelle ma motion de renvoyer le bill devant le comité des chemins de fer.

La motion est adoptée et le tout est renvoyé devant ce comité.

M. Rivers — Je propose de prendre en considération le message du Sénat, pour autoriser le Gouverneur à emprunter $75,000, au taux de 6 p. 0/0 d'intérêt au plus, pour payer les dépenses de l'Etat.

L'Orateur — Je ferai remarquer à l'assemblée qu'il n'y a pas d'argent au trésor, et que l'adoption de ce bill est indispensable pour payer les émoluments des membres.

Le bill subit ses diverses lectures et passe.

M. Philips demande et obtient de la Chambre, de s'occuper d'un bill spécial et de le référer au comité d'éducation publique.

M. Connelly demande la suspension des règlements pour la considération d'un bill important, sur les améliorations intérieures — Refusé.

ORDRE DU JOUR.
Messages du Sénat.

La Chambre prend en considération et concourt avec le Sénat aux amendements à l'acte intitulé: Acte pour venir au secours de l'Association pour le monument à la mémoire du Général Jackson et pour la construction d'un monument en souvenir de la bataille du 8 janvier 1815 sur le champ même de cette bataille. La Chambre prend en considération les résolutions du Sénat nommant un comité choisi dans les deux chambres pour examiner le département médical.

M. Payne: Je fais la motion d'amender afin d'étendre l'examen du comité jusqu'au comité sanitaire.

M. Campbell: Je ne vois pas l'utilité d'un comité pour cet objet. D'autres comités se rendent à la Nlle-Orléans et peuvent faire cet examen. Je ne comprend pas la nécessité de dépenser de $400 à $500 pour que ces messieurs aillent en ville examiner une collection anatomique et voir les modèles de cire et nous fassent à leur retour un rapport exprimant leur admiration.

M. Connelly: Je ferai observer que plusieurs comités ont déjà fait un examen et qu'il serait sage d'y recourir.

M. Sever: Je m'oppose à la nomination d'un comité choisi.

M. Rivers: Je ferai observer que c'est à l'instigation du Dr. Wedderburn, docteur de la Faculté, que ce comité a été projeté. Le Dr. Wedderburn était désireux de donner des preuves irrécusables de sa compétence, et comme plusieurs représentants siègent en ville, j'ai proposé qu'un comité soit formé de membres choisis parmi eux.

M. Curry: Je me range de cette opinion, mais je pense que le comité doit être appelé à examiner entièrement l'institution. Les bâtiments, après de grandes dépenses, ne sont pas encore terminés. L'école de droit ne peut encore y faire ses cours, on est obligé de se servir pour cet objet de la salle de la Cour de District des Etats-Unis. Je fais donc la motion d'amender.

M. Commandeur: En ma qualité de membre du comité des institutions charitables, je dirai que le comité a examiné le département médical et que les directeurs lui ont promis un état complet de la position.

M. Sever: Je proteste contre la mesure de nous priver de nos représentants quand nous sommes à la dernière moitié de la session; leur présence ici est nécessaire. Je crois qu'il serait plus convenable de faire venir ici le doyen de la Faculté. Ce que le doyen a fait ne peut être changé, et l'idée d'un examen à faire n'est qu'un prétexte. J'ai été moi-même de quelques comités pour visiter la ville, mais de telles choses sont inutiles.

M. Selby — Peut-être serait-il bon que le sergent d'armes ordonnât au Dr Wedderburn d'apporter ici ses modèles afin que chacun les vit.

M. Price — Le comité des institutions charitables a visité et examiné ce département et il a, je pense, l'intention d'étendre son examen sur tous les départements, et de faire ensuite un rapport très complet résultant dudit examen. J'affirme que le musée une fois achevé sera le plus complet qu'il y ait aux Etats-Unis, les fonds ne sont pas encore épuisés et le Dr Wedderburn n'est pas encore en mesure d'en donner un compte. Si la Chambre veut bien attendre, le comité auquel j'appartiens, ce comité sera sous peu de jours en mesure de faire un rapport volumineux.

Sur motion, la Chambre concourt avec le Sénat aux résolutions. La Chambre prend en considération et adopte la résolution des deux Chambres, émise par le Sénat, nommant un comité pour faire une nouvelle répartition de l'Etat en districts judiciaires, remplissant le blanc avec le chiffre cinq.

La Chambre prend pour sa première lecture: Acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane.

Le bill étant lu une première fois, M. Rivers fait la motion de suspendre les règlements et de donner au bill une seconde lecture, puis de le mettre à l'ordre spécial du jour pour mardi prochain.

M. Selby demande plus de temps.

M. Rivers, lui, demande quel est le temps qu'il exige.

M. Selby — Vu l'importance de ce bill je demande qu'il en soit référé au comité judiciaire.

M. Campbell — Je ne partage pas tout à fait l'opinion de mon collègue sur ce sujet; je ne vois pas l'utilité d'en référer au comité judiciaire pour en faire le rapport.

M. Selby retire sa motion.

Sur motion de M. Moise le bill est mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain immédiatement après la lecture du journal.

M. Connelly — Je demande encore que les règlements soient suspendus afin de prendre en considération un bill d'améliorations intérieures d'un intérêt général, qui a été déposé sur le bureau des représentants pendant plusieurs semaines.

Le comité des améliorations intérieures a eu sous les yeux une trentaine de bills qui ne peuvent être pris en considération avant le passage de ce dernier, je considère qu'il est fort important de s'en occuper.

Les règlements sont suspendus et le bill est pris pour sa seconde lecture.

Acte pour réorganiser le département d'améliorations intérieures de l'Etat de la Louisiane, en quatre districts.

M. Chaplin: Je fais la motion que l'on retire la paroisse Sabine du premier district et qu'on l'ajoute au second district.

M. Vaughn: Je m'oppose à cela, parce que les eaux de la paroisse Sabine se jettent dans le golfe et les bateaux pour cette paroisse ne peuvent avoir d'autre communication par eau, avec les autres paroisses du second district, sans descendre la rivière Sabine jusqu'au golfe et sans remonter les autres rivières, tout cela occasionnerait de grandes dépenses à l'Etat.

M. Chaplin: Mon intention est d'offrir d'autres amendements à l'encontre de l'objection exprimée, la motion est faite.

M. Morgan: Je fais la motion de mettre Catahoula dans le 1er district au lieu de la laisser dans le premier.

M. Williamson: Je dirai que le comité a réparti le district avec un grand soin, que le Sénat a accordé aussi beaucoup d'attention pour rendre la répartition des districts meilleure, et j'espère, en conséquence, que mon collègue voudra bien retirer sa motion.

M. Morgan retire sa motion.

M. Stuart la reprend.

M. Connelly: J'expliquerai la justice qu'il y a à contrôler la répartition des districts. Si nous sommes interrompus par des amendements de ce genre, ceux qui désirent défendre ce bill peuvent le faire par la manière d'en..

M. Connelly: Mais il ne sont permis d'expliquer la justice qui existe dans la formation des districts, si ils doivent être retranchés par de tels amendements que ceux qui doivent défendre ce bill le fassent jusqu'à ce qu'il soit.

M. Philips fait la motion que le bill soit mis à l'ordre spécial du jour pour mardi prochain.

M. Selby: Il est évident qu'en retirant la considération de ce bill pour un jour spécial on ne ferait que une grande perte de temps.

M. Chaplin: Je ne suis opposé à la considération de ce bill à un tel moment, mais il est à présent devant la chambre et je ne puis l'en retirer.

Après quelques observations de la part de M. Phillips et une motion de M. McCutchen, faite sur la question précédente.

Sur motion de M. Moise, le bill est mis à l'ordre spécial du jour pour immédiatement après la lecture du journal de lundi prochain.

*Ordre spécial.*

Acte pour rappeler un acte relatif à une route dans la paroisse de Catahoula.

M. Blockson fait une motion pour l'adoption de la première section,

M. Alexander — Je m'y oppose, le projet a été mis en avant par quelques individus sans l'approbation de la communauté.

M. Blockson. Le comité auquel a été référé ce bill nous a fait un rapport accompagné de documents, mais je désire lire à la Chambre un mémoire du jury de police de Catahoula qui n'a pas été soumis au comité.

Après lecture faite du mémoire, M. Blockson dit l'acte que l'on désire rappeler. Lorsque ce bill a été adopté, il s'était furtivement glissé à la législature quelques uns des commissaires, nommés par cet acte pour faire une route. Ils ont intenté un procès et ont obtenu $20 par acre de dommages et intérêts contre le jury de police pour avoir percé une route sur leurs propriétés.

M. Blockson ajoute quelques observations insaisissables.

M. Alexander — Je dirai que les pétitionnaires ne comprenaient pas le sujet lorsqu'ils ont signé la pétition en faveur du rappel, et depuis ils ont signé une contre-pétition. Je puis dire que les dix-neuf vingtièmes des membres contents sont en faveur de l'acte tel qu'il est.

M. Williamson — En ma qualité de président du comité auquel a été fait ce rapport, je dirai que le comité considère l'acte précédent comme appartenant à une législation toute spéciale, et je crois qu'il serait plus juste qu'il fut soumis au jury de police qu'aux commissaires.

M. Alexander fait la motion de déposer la première section sur le bureau. Les votes sont comptés, l'Orateur vote contre le dépôt sur le bureau parce qu'il ignore le sujet; il n'a rap porté au comité.

Plusieurs sections passent à une seconde lecture et sont adoptées.

M. Alexander fait la motion de soumettre le bill à un comité choisi des délégations de Catahoula, Rapides, Concordia et Natchitoches.

M. Blockson s'y oppose.

M. Connelly — Comme membre du comité d'améliorations intérieures je crois devoir expliquer la manière d'agir du comité. Il y avait fort peu de membres présents quand ce sujet nous a été soumis. Il y avait une grande majorité des pétitionnaires en faveur de la conservation de la route. Je tiens à la main une pétition couverte d'une longue liste de signatures et je crois qu'il est juste que la majorité l'emporte.

M. Blockson prétend que beaucoup des signataires n'habitent pas la paroisse et dessus mentionnée.

M. Alexander donne ses motifs pour que le bill soit reconsidéré et pour le rapporter par un substitut.

Après quelques observations de M. Williamson la question de reconsidération est rejetée et rejetée.

M. Alexander fait la motion de déposer le bill sur le bureau: elle est rejetée et le bill est remis à sa troisième lecture pour demain.

Sur motion, la chambre met à l'ordre spécial du jour, pour vendredi prochain, les projets de loi suivants:

Acte relatif aux lettres de change:

Acte pour abroger les lois usuraires.

Acte pour abroger toute disposition prescrivant un intérêt conventionnel.

Et pour jeudi prochain:

L'acte relatif aux expropriations forcées, en faveur des chemins de fer et autres ouvrages d'utilité publique.

Sur motion de M. Prescott, le bill pour fixer le siège d'une Académie est mis à l'ordre du jour pour mercredi prochain.

M. McCutchen demande que la chambre prenne en considération la résolution présentée par M. Sever, n'accordant à chaque membre que cinq minutes de discussion, afin de la mettre à l'ordre du jour pour lundi.

M. Campbell pense que la chambre peut disposer immédiatement de cette résolution.

M. Heard fait la motion de la déposer sur le bureau, sans appel. Rejeté, 31 voix contre 29.

M. Luthrop demande que dix minutes soient accordées au lieu de cinq.

M. Moise propose d'amender le tout, en décrétant qu'il ne sera pas du tout permis de parler.

M. Selby: Je voterai contre la résolution, sous quelque forme qu'on la présente. J'avais d'abord pensé qu'il ne fallait pas préférer au sérieux cette proposition, et que la délégation d'Orléans serait satisfaite d'avoir terminé ses propres affaires. Mais il reste d'autres questions à traiter d'une importance supérieure, et je ne comprends pas qu'on puisse les traiter en cinq minutes. Il y a sans doute quelques membres dont la vive intelligence pénètre toutes les difficultés d'un premier coup d'œil. Je ne suis pas de ce nombre, et par malheur il m'est arrivé d'avoir à donner mon vote, sans trop savoir comment et de quel côté de la question. Il est inutile que je rappelle à la chambre les mesures d'une grande importance qui lui restent à débattre; je dois seulement la prévenir que je réclamerai l'appel nominal sur la résolution.

M. Lumsden demande que la chambre revienne sur le vote qu'elle vient de donner, sur la motion de déposer sur le bureau. Rejeté.

M. Campbell pense comme son collègue que la résolution n'avait été présentée que par pure plaisanterie; car l'auteur est celui qui l'enfreint le plus souvent. Il n'y a qu'à se reporter aux débats des dernières séances pour en avoir la preuve.

M. Sever: Si la chambre adopte la résolution, je puis assurer mon honorable collègue que mes discours ne dérangeront pas ses réflexions. Sans doute, la proposition ne sort au néant qu'à une plaisanterie innocente, mais elle contient en outre quelque chose de très personnel. On m'a jeté la pierre parce que j'ai parlé sur plusieurs importantes questions, et puisque l'on suis sur ce sujet, je dénonce à la chambre l'écrivain qui, absent de sa mission, ne trempe sa plume que dans le fiel et dont l'esprit corrompu [illegible] ne lui dicte que des mensonges et des calomnies. Je sais qu'il y a contre moi une hostilité sourde, œuvre ténébreuse de gens dont on n'a jamais entendu la voix, mais je n'ai pas pour leur plaire refusé à mes commettants l'emploi de toutes mes facultés.

M. Vaughn: Je ne crois pas avoir jamais abusé de la patience de la chambre. La résolution me paraît être un empiètement sur nos droits et nos devoirs envers nos commettants. Elle met fin à toute discussion utile et plonge toutes les questions générales dans une profonde obscurité. Je crois pouvoir dire sans être contredit, que la consolidation des Municipalités a fait perdre à la chambre un temps précieux, et serait un acte despotique de vouloir nous prescrire cette règle des cinq minutes, maintenant que cette question est terminée. Quels que soient les talents oratoires de chacun de nous, le droit de parler existe pour tous, sans restriction.

Sur motion de M. Day, la résolution est rejetée.

M. Moise demande l'ajournement.

M. Commandeur parle contre l'ajournement à lundi prochain. Il existe dans les dossiers une grande quantité d'ouvrage à faire, quoiqu'il y en ait déjà beaucoup de fait. Si la délégation d'Orléans croit qu'elle a rempli sa mission, qu'elle laisse la place aux campagnes et nous permette d'en faire autant. D'ailleurs, s'il fallait consulter nos commettants, je doute qu'ils eussent de l'avis de la délégation de la ville.

M. Moise: Les comités ont beaucoup de travail à faire, et c'est pour leur donner le temps d'agir que j'ai réclamé l'ajournement. La chambre peut aisément se convaincre que c'est encore le meilleur moyen d'assurer l'expédition des affaires publiques.

M. Carr: Ce n'est pas la première fois que l'on fait usage de cet argument. Il en a été de même, samedi dernier; mais pour ma part, je n'ai vu présenter aucun rapport. J'espère donc que la chambre ne donnera pas ce nouveau prétexte à quelques membres pour autoriser leur départ pour la Nouvelle-Orléans.

M. Selby se prononce contre l'ajournement.

M. Curry s'oppose à la motion d'ajournement au lundi. Le comité judiciaire, dont il fait partie, peut tenir ses séances dans la soirée, et expédier les affaires. Samedi dernier, il a été impossible de réunir le comité.

M. Heard pense qu'il est de toute importance que la chambre accorde le temps nécessaire aux comités du judiciaire et des finances.

L'ajournement à lundi est rejeté. La chambre s'ajourne à demain, à 10 heures du matin.

---

☞ Nous appelons l'attention du commerce à la vente par catalogue d'eaux de vie françaises, vins, thé, indigo, etc. qui doit avoir lieu aujourd'hui jeudi 26 février, à 10 1/2 heures du matin au magasin de MM. W. F. Vredenburgh & Co., importeurs, No 78, rue Vieille Levée, pour clore diverses consignations.

***Toile d'Irlande, Drap d'été noir, Mousselines et autres Marchandises.***

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la vente par catalogue de toile d'Irlande, drap d'été noir français, mousselines et autres marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui à dix heures au magasin d'encan de F. H. Pohlmann [illegible] rue du Canal.

Conditions libérales à la vente. 26 fév.

# COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS
Mercredi soir, 25 février.

COTON. La demande a été encore active aujourd'hui et les ventes se sont élevées à 7,500 balles [illegible] [illegible].

TABAC. Les ventes ont été de 130 b[illegible] aux prix [illegible].

SUCRE & MELASSE. 300 boucauts sucre ont été pris aux cours précédents et 1000 barils mélasse de 21 à 23 1/2 pour ordinaire fermentée en futailles.

FARINE. — Ventes 1500 barils de $4 [illegible] [illegible] pour superfine Ohio et de $4 [illegible] à $4 65 pour St-Louis.

MAIS & AVOINE. — Un lot de 1500 sacs maïs a été pris de 52 à 53, et 1500 sacs avoine de 42 à 43 pour St-Louis, premier qualité Kentucky.

PORC. — Ventes 500 barriques de $16 [illegible] à $17 pour mess et $12 pour prime.

LARD. 400 barriques et tierçons ont été vendus de [illegible] à [illegible].

BACON. 20 tierçons jambons ont été achetés à 10 cts la livre.

WHISKEY. Ventes 400 barils rectifié à 17 cts et 120 brut de 17 [illegible] à 17 [illegible] le gallon.

CHANGE. Demande bonne cote maintenant à [illegible] pour traites sur New York de 1 1/2 à 2 1/2, pour cent et à vue de 3/4 à 1 pour cent d'escompte.

FRET. Un navire a été affrété pour le Havre à [illegible] la livre coton.

# LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

**Expédiés Hier.**

Steamship Yacht pt Brazos et Galveston.
Navire Isaac Mead, Otway, pt Liverpool.
[illegible] Rogers Spragne pt New-York.
Mobile, Alley pt New York.
Goëlette Martha, Webber pt Pensacola.

**Arrivés Hier.**

Steamship Mexico, Place, Indianola et Galveston.
Navire Cocaco, Porford de Boston.
[illegible] Morton de Liverpool.
Barque Martha Ware de Apalachicola.
[illegible] de Charleston
Brick Planeta, Brewster, de St Thomas
[illegible] de Vera-Cruz
[illegible] de Bath
[illegible] de la Havane.
Goëlette Mount Vernon McClinty, de Savannah.
[illegible]

— AU BAS DU FLEUVE ET MONTANT —

[illegible]

☞ MM. Plowden, Cholmeley & Ce, consignataires de 12 caisses de marbre marquées R. 1 1/2 par le brick Silvarro, capt. P. Antola, de Genes, sont priés de passer chez les consignes pour régler le montant du fret, et retirer leurs marchandises, autrement les dites caisses seront envoyées dans un dépôt à leurs frais et risques.

LANATA, GONDOLFO & Ce.
26 fév. 9—10, Jefferson.

**A. HERNANDEZ,**
RUE ROYALE No 122,
*Au dessous de l'Hotel Saint Louis,*

POSSÈDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE. Son vaste assortiment le met à même de pouvoir contenter tous les goûts, et les cigares qu'il importe jouissent de la plus grande vogue parmi les amateurs de bon tabac. Aussi [illegible] assortiment de cigarettes véritables de la Havane et des meilleurs marques. Tabac en carottes, &c. A. HERNANDEZ.
26 fév. 122 Royale, au dessous de l'hôtel St Louis.

***Demande de Place.***

UN horticulteur botaniste, connaissant parfaitement la culture des fleurs, des légumes et tout ce qui concerne l'état du jardinage, qui a travaillé dans les meilleurs établissements de l'Europe, désire se placer [illegible] favorables. Il peut donner les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille. 26 fév.—2

**MAISON ROUGE,**
*Entre les deux marchés — La plus près de la Halle aux viandes.*

**Marchandises sèches à bon marché.**

EN débarquement du navire Samuel et en magasin, par d'autres arrivages précédents, de France et de New-York, un assortiment complet de marchandises de modes et pour familles, lesquelles sont offertes aux familles de la ville et des campagnes à de prix très réduits, savoir:

Alpaccas noir, mérinos noir et couleur,
Jaconets imprimés français et anglais,
Ginghams unis et à carreaux,
Indiennes de printemps,
Mousselines unies et tarlatanes,
[illegible] à carreaux et mousselines,
[illegible]
Damas de couleur broché pour rideaux,
Baréges unis, batiste,
Tarlatanes de couleur unis,
Baréges pur et laine pour robes,
Toile d'Irlande et platilles,
Bruant de coton,
Nappes damassées et d'Irlande,
Listados et arabas,
Coutil gris, uni, français,
Coutil blanc et de modes,
Toile du Nord, rayées et à carreaux,
Bas anglais et allemands,
Chaussettes d'hommes et de cadets,
Ombrelles de soie assorties,
Gants filets de soie et fil d'Ecosse,
Jaconats et indiennes de deuil,
Tartan à carreaux, courtepointes.

**Pour habitation.**

Denims, cotonnades log cabin, cotonnades françaises et modes, toile écrue, toile à drap, coton à ourlet blanc, croisé, Kentucky jeans, sammer, bon teint, velour à côte, linge confectionné, chapeaux de paille, casquettes, parapluies, etc.
26 fév. JOS. N. ROBERT & Co.

MARCHANDISES DE SAISON.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix excessivement bas:

Mousselines et organdies imprimées; brillanté couleur; Jaconat à bandes, haute nouveauté,
Batiste d'Ecosse et jaconat anglais,
Dentelles à carreaux et à raies,
Barége uni et imprimé: Barége chiné laine,
Barége soie uni et à carreaux: Toile du Nord,
Mousseline suisse unie et brochée,
Mousseline de l'Inde, mull-mull,
Jaconat et nansou blancs,
Mousseline à raies et à carreaux (pour blouse)
Percale brochée, dito unie,
Mousseline à meubles, à carreaux, brochée, riche,
Gingas fil, listado,
Toile d'Irlande de $5, 00 à $35 00 la pièce,
Toile de Paris de toute qualité,
Toile bretonne 4|4, 6|4, 12|4,
Toile anglaise de 4|4, 6|4, 10|4, 12|4, 14|4,
Bretagne; Brin fil à carreaux,
Mérinos français, uni et façonné,
Bas et chaussons anglais,
Mouchoirs batiste,
Eventails riches &c., &c., &c.
RILLIEUX & REGGIO,
26 fév 39, Bourbon.

REÇU par le navire Augustus, de Liverpool;
3 caisses prunelle,
4 balles flanelle, numéros assortis, à vendre par les soussignés. RILLIEUX & REGGIO,
26fév 39, Bourbon.

CHAPEAUX DE PAILLE. — 50 caisses en déchargement du navire Norfolk, qualités assorties, à vendre par FROST & Co.,
26 fév 10, rue des Magasins.

SUCRE Stewart — 50 barils en poudre, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.
26 fév 15, Tchoupitoulas.

WHISKEY — 100 barils Myers, en débarquement à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.,
26 fév 15, Tchoupitoulas.

HUILE de lin — 30 barils, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.
26fév 15, Tchoupitoulas.

BEURRE — 50 demi-barils Roll frais, 500 barils prime de l'Ouest, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.
26fév 15, Tchoupitoulas.

JAMBONS — 300 barils Haggy & Shays, John Shays, Schooley & Houghs et Phipps extra passé au sucre à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.
26 fév 15, Tchoupitoulas.

CHANDELLES de l'Etoile — 300 caisses marque Schilltoo, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
26 fév 15, Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX, morue &c. — 300 colis maquereaux assortis, 500 caisses morue, 300 barils langues, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co.
26 fév 15, Tchoupitoulas.

DAMEJEANNES. — 300 damejeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Maid of Orleans, du Havre. NUMA LACOSTE,
26 fév No 147, Royale.

FRUITS au jus — 50 caisses fruits au jus, assortis, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE,
26 fév 147, Royale.

A VENDU de Marseille par le navire Henry, 100 caisses Vermouth, 20 caisses olives farcies, 20 caisses anchois à l'huile, 10 caisses thon, 100 caisses sirop [illegible], de Castille, 150 caisses vermicelle, 100 caisses câpres, 50 [illegible].
LANATA, GONDOLFO & Co.
[illegible]

CHARCO — Change sur Génes, à vendre par LANATA, GONDOLFO & Co.
26 fév 9 et 10, rue Jefferson.

FROMAGE — 100 caisses, [illegible] de Pine Apple à vendre par W. H. DUBBELL.

---

**Ligne d'omnibus Rough & Ready.**

A DATER du 1er mars, le prix des billets sera réduit à six sous et ils seront vendus par paquets de 10 par les surveillants et les cochers.

Nous ferons en même temps parcourir une nouvelle route à nos omnibus, en partant de l'encoignure des rues Canal et Chartres jusqu'au rail road du golfe du Mexique, passant par les rues Remparts et Amour. Ces omnibus partiront toutes les demi-heures, comme suit:

1er omnibus, du rail road Golfe du Mexique, 5 6 h. a. m.
Dernier do [illegible] p. m.
1er do de l'enc. Canal et Chartres, à 6 1/2 a. m.
Dernier do [illegible] p. m.
25 fév—6 J. B. SLAWSON & Co.

***Graines garanties. Récolte de 1851.***
**M. BACHELIER,**
Marchand Grainetier, Horticulteur, Botaniste,
Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

Vient de recevoir de France par les navires le Missouri et le Maid of Orléans, pour augmenter l'immense assortiment qu'il a reçu dernièrement par le navire Adriatic, savoir: Angélique, Betterave, Brême, Carotte, 5 variétés, Cardons, Céleri, Chicorée, dito sauvage, Choux, 20 variétés, Chouxfleur extra, Choux navet, Cresson, Epinard, Haricot, Laitue, Romaine, Thym, Epinard de la Nouvelle Zélande, Melons, 10 variétés, Navets, Oignons, 1,000 livres, Piments, 6 variétés, Panais, [illegible], Perrsil, [illegible], Poireau, Poirée, Pois, 10 variétés, Potiron, Pourpier, Radis, 6 variétés, Raiponce, Salsifis, 500 livres, Sauge, Tomate, etc., etc.

Graines fourragères les plus recommandables pour la nourriture des animaux, etc.

Lolium perenne, excellente herbe très fine pour gazon d'agrément.

Choix des Fleurs les plus remarquables, 250 variétés.

1° Plantes printanières, 2° Plantes pour bordures; 3° Plantes à Fleurs odorantes, 4° Plantes à Feuilles odorantes, 5° Plantes pour Bouquets, 6° Plantes croissant à l'Ombre, 7° Plantes vivaces de choix, 8° Plantes pour grands massifs, etc., etc., Oignons de Fleurs diverses.

On trouvera dans son magasin une immensité de nouveautés qu'il s'empressera de distribuer gratuitement aux acheteurs pour en faire l'essai.

Les habitants jardiniers et les marchands pourront se procurer toutes ces graines à des prix modérés.
26 fév.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 barriques Montferrand, au dessous de Cord
40 barriques St Emilion pour familles,
30 do St Julien Médoc,
15 demi-barriques do,
30 barriques St Gervais ordinaire,
25 do Bergasse, dernier arrivage,
20 barils vin blanc Haut Sauterne.
L. MAJESTE, Com.
26 fév 117, rue de Chartres, entre St Louis et Conti

EN débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux 50 barriques vin rouge château Rosette, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
26 fév 13 et 15 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux 100 paniers gingembre, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
26 fév 13 et 15 rue St Louis

**Au Public.**

A DATER du 1er mars prochain, pour la commodité des passagers, nos tickets d'omnibus ne se vendront que six cents en quantité de 10 ou de 25. Les conducteurs sont autorisés à les vendre. Autrement les passagers paieront 10 cents comme par le passé.
25 fév—5t HART, THOMAS & CO.

PAILLASSONS ESPAGNOLS. — Nous avons reçu dernièrement quelques paires de paillassons en paquets d'une seule pièce de 19, 20, 21 et 24 pieds pour salle. Cet article est entièrement nouveau et n'avait jamais été introduit sur ce marché.
Aussi — 100 pièces pour bureaux, etc.
25 fév CHITTENDEN & DAMERON

CIGARES de la Havane — 50,000 cigares, sultana et Regalias en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par
RAYMOND CABUZAC,
25 fév 30 Vieille Levée.

DAMEJEANNES — En débarquement du navire Maid of Orleans, venant du Havre,
100 damejeannes de 5 gallons, 100 do de 3 gallons 100 do de 2 gallons, 400 do de 1 gallon, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
25 fév 27, rue St Louis.

CABANAS. — Un bel assortiment de Cabanas, en caisses de 100, viennent d'être reçus et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
Importateurs de cigares, sucre, café, etc. 34, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 25 fév.

INDIENNES et jaconat, nouvelle mode, récemment reçus par divers arrivages:
20 caisses indiennes de printemps nouvelle mode,
5 do jaconats français do do,
5 do toile à carreaux, colonnes, etc.
NORTH BROTHER & Co.

COULEURS de toute qualité, en barils, en débarquement et à vendre par
H. BONNABEL, [illegible]
[illegible] et Tchoupitoulas

GRANDES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS.
**McCLURE & SAUNDERS,**
RUE MAGAZINE No 9 AU PREMIER

ONT reçu par les navires Empire City, Laura Snow, Shannon et Clifton, un grand assortiment de nouveautés de modes et nouveautés qu'ils offrent à leurs clients et au commerce en général aux prix les plus bas. [illegible] se compose de

Chapeaux de paille crin et soie pour dames et fillettes.

Chapeaux de paille d'Italie et de Panama &c. pour hommes et enfans.

**Rubans nouveau genre,**
**Fleurs artificielles,**
**Plumes et Marabouts,**
**Broderies en tous genres,**
**Gants et Mitaines,**
**Eventails,**
**Parasols et Ombrelles,**
**Mousseline, batiste et soie,**

Et une grande variété de fournitures de modes et articles de fantaisie sur lesquels ils appellent l'attention des acheteurs. 24 fév—1m

**Ecoles Publiques. Dessin linéaire.**

A PARTIR de lundi 1er mars un cours public et gratuit de dessin linéaire appliqué à la construction et aux machines sera ouvert à l'ÉCOLE DU SOIR, rue St Philippe, de 8 heures à 10 heures P. M.

Par ordre de la Direction.
ALBERT FABRE, Surintendant.
24 fév.

AVIS. — Une société existant en cette ville, sous la raison commerciale de G. LEGENDRE & FERIET sera dissoute le 1er mars prochain, par consentement mutuel.

Les associés sont conjointement chargés de la liquidation de l'ancienne société et pourront se servir du nom de la maison pour la liquidation.
G. LEGENDRE,
A. FERIET,
ALEX. LESSEPS, en commandite
24 fév.

EN magasin et à vendre par les soussignés
25 douzaines cravates soie noire, 30, 32, 34, 36 et 38 pouces LANATA, GONDOLFO & Co.
24 fév 9—10, Jefferson.

ESSENCES — En magasin et à vendre par les soussignés:
6 stagnons essence Bergamotte
50 livres do Portugal,
50 flacons essence de Rose, diverses qualités.
LANATA, GONDOLFO & Co.
9—10 Jefferson

CHAPEAUX de paille d'Italie reçus par le brick Silvarro, de Gênes:
200 douzaines chapeaux paille d'Italie, pour hommes et enfants à vendre par
LANATA, GONDOLFO & Co.
24 fév 9—10 Jefferson

ATTENDU par le navire Middlesex, du Havre et à vendre par les soussignés:
50 douzaines fromages tête de maure,
3 tonneaux Gruyère,
300 damejeannes et gallons,
200 [illegible]
240 [illegible]
240 [illegible]
LANATA, GONDOLFO & CO.
24 fév 9 et 10, rue Jefferson

GOMME ARABIQUE — 2 barils en magasin et à vendre par LANATA, GONDOLFO & Co.
24 fév 9—10, Jefferson

EN magasin — 300 caisses macaroni et vermicelle d'Italie:
200 paniers huile Plagniol, véritable,
100 do do imitation,
100 do Rangulupa,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
100 barriques vin rouge, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & CO
24 fév 9 & 10, rue Jefferson

CACAO — Guyaquil, en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES,
24 fév 37, Commune

CHANGE sur la Havane — En sommes convenables aux acheteurs, payables à vue, à vendre par LABORDE & XIQUES,
24 fév 37, Commune

RIZ — Excellent riz de Charleston, en tierces et demi tierces, en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES,
24fév 37, Commune

CIGARES — En débarquement et en magasin — Un magnifique assortiment de cigares des meilleures marques de la Havane, choisis expressément pour le commerce de la ville et de la campagne, telles que Sevillana, Nueva Empresa, Conil, Tres Marias, Gota de Agua, Dorado, Bahia Honda, Monte Christo, Orleans, Flor de la Habana, Antilla, etc. — Aussi — Principe véritable cigares Principe et grande tabacos Vuelta de Abajo de la dernière récolte, à vendre par
LABORDE & XIQUES
24fév 37 Commune

**V. JAUFFROID,**
*Rue de Chartres, No 61, entre Bienville et Douane.*

MERCERIE, passementerie, galons, franges, éventails riches, assortiment de peignes écaille et buffle, eau de Cologne et savon pour la toilette. Aussi — Un grand assortiment de bas pour dames et enfants.

☞ Dépôt de cuillères et fourchettes galvanisées de Charles Christofle & Co. 4fév

**FERROS FRERES,**
247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine,
**Importeurs de produits d'Europe**
Et marchands de comestibles en gros et en détail.
28 jan

*John Hall.* *E. W. Rodd.*
**HALL & RODD,**
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
*No 1, Front Levée, Nlle Orléans.* 21jv

***Véritable eau des Carmes.***

REÇU par le navire Elizabeth Hamilton, arrivé du Havre. — Une caisse d'eau de Mélisse des Carmes, à vendre par boîte et par petite boîte de demi-douzaine à la pharmacie du soussigné.
A. A. PEYCHAUD,
10 fév No 10, rue Royale

**Aux Pharmaciens.**

ON a besoin d'un bon Pharmacien, capable d'exécuter les ordonnances en français et en anglais. Les meilleures recommandations seront exigées.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 10fév

**A vendre**

UNE bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux filles âgées de 9 et 7 ans, pleinement garanties.
Pour les détails, s'adresser à
AVET FRERES,
16 fév—6t Encoig. Bienville et Vieille Levée.

**D. BORELLO Jr.,**
**Marchand Commissionnaire et importeur de cigares, tabacs et café de la Havane,**
RUE GRAVIER, No 34.

BOTTES, souliers et chapeaux — 3000 caisses maintenant en magasin, formant un bel assortiment complet, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
J. HOBBS & Co.,
Successeurs de R. G. Hobbs,
23 fév 19 rue de la Douane

**Etablissement de bains, à louer.**

L'ETABLISSEMENT de bain situé à l'encoignure de Bienville et Passage de la Bourse, sera loué pour un an ou plus. S'adresser au No 121, rue Conti.
27 janv—30

A VENDRE en totalité ou en détail, UN FONDS DE BOULANGERIE situé rue Bourbon. S'adresser sur les lieux. 20 fév

SUCRE de la Havane — 100 caisses sucre blanc, en en débarquement de la barque Milandon, à vendre par RAYMOND CABUZAC,
20 fév 30, Vieille Levée.

COGNAC — 5 quarts pipes [illegible] de 1840 10 demis et 10 quarts do Jean Louis 1841 En débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux et à vendre par J. & J. TARDOS,
19 fév 31, Vieille Levée

VIN en caisses — [illegible] [illegible] de St Emilion [illegible] [illegible]
J. & J. TARDOS,
[illegible]

VIN [illegible] en débarquement du navire Adriatic de Bordeaux et à vendre par J. & J. TARDOS
19 fév [illegible], Vieille Levée

---

**Premier Ward. 1re Municipalité.**

Les whigs du 1er ward de la 1re municipalité sont invités à se réunir en meeting samedi soir 28 du courant, au Café [illegible] rue Royale, en face de la Poste, pour nommer les délégués à la Convention de ville chargée de désigner les candidats à la place de Maire et aux autres postes.

On invite les whigs à être exacts.

| | |
|---|---|
| George K. Rogers | Richard Hagan, |
| M. C. Edwards, | Paul Pecquet, |
| G. F. Weisse, | A. Saucier |

**Assemblée whig.**

Les whigs du 1me district de la 1re municipalité, compris entre les rues Vieille Levée, Saint Louis, St Pierre et Remparts, sont invités à se réunir le samedi 28 courant, à 6 1/2 heures du soir, au *Old Levee Coffee House*, encoignure Jefferson et Vieille Levée, afin de procéder aux choix des délégués à la Convention qui doit avoir lieu le samedi 6 mars prochain.

La plus grande ponctualité est requise.

**Whigs, Attention!**

Les whigs du 4me District de la Première Municipalité sont invités à se réunir le samedi 28 février 1852, au *Café d'Orléans*, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, à 7 heures P. M., pour nommer des délégués à la Convention Whig de la ville.

☞ Pour les signatures voir la partie anglaise.

**Whigs, Attention!**

Les whigs du 5me District de la Première Municipalité sont invités à se réunir le samedi 28 février 1852 au *Café de Frank Allman*, au coin des rues Orleans et Marais, pour nommer des délégués à la Convention whig de la ville.

☞ Pour les signatures voir la partie anglaise.

**Whigs: Ralliez-vous!**

RALLIEZ-VOUS! RALLIEZ! RALLIEZ-VOUS!

☞ Les whigs du 6me Ward, 1re municipalité sont priés d'assister à un meeting qui sera tenu samedi 28, à 7 heures, chez J. H. Holtzclaw, encoignure Royale et Levée dans le but de nommer des délégués à la Convention whig.

| | | |
|---|---|---|
| Louis Sere, | W. E. Murphy | C. Dufour, |
| J. T. Dubois | E. Duplantier | H. Garrabé |
| L. A. Garrabé | E. Voorhies, | V. Gourdon, |
| Jean Crevon, | E. Bonny | Paul Querouze |
| Jules Dubonde | Nelville Durel, | V. Wiltz |
| Eugène Durel | Jean Sere, | J. H. Hildebrand |
| J. P. Goudon, | Chs Hepp, [illegible] | Jules Sere, |
| J. P. Goudon, | Chs Ganucheau, | Jules Cassard, |
| F. W. Cotens, | L. Wespain, | J. Coron, |
| Z. Mavent, | G. Pascal, | A. Larose, |
| Z. Cardier, | E. Wiltz, | R. Waters, |
| E. Durel | J. Pascal, | Theo. Lewis, |
| F. B. Lebeau | E. E. Weolfson, | A. Israel |
| F. Correjolles. | V. Garrabé | |

☞ Les whigs du 7me district de la 1re municipalité, compris entre les rues Esplanade, St Philippe, Remparts et le Lac sont invités à se réunir le samedi 28 courant, à 6 heures et demie du soir, au Café Montézuma, encoignure St Claude et Chemin du Bayou, afin de procéder aux choix des délégués à la Convention qui doit avoir lieu le 6 mars prochain.

La plus grande ponctualité est requise.

**Troisième Municipalité.**

3me District représentatif.

Les whigs de ce District sont invités à se réunir samedi soir 28 courant, à 7 heures P. M. au *Café Sonic*, au coin des rues Levée et Louisa, pour choisir des délégués à la Convention de la ville conformément aux recommandation du Comité central whig, et aussi pour choisir des délégués pour la Convention d'Etat qui doit être tenue à Baton Rouge.

☞ Pour les signatures voir la partie anglaise.

**Assemblée whig pour nommer des Délégués.**

☞ A une assemblée des whigs de la Paroisse Jefferson tenue à la salle de [illegible] lundi 23 février [illegible]

[illegible]

**ORLEANS HIGH SCHOOL,**
RUE DE CASTIGLIONE, Nos 42 et 44.
ERASTUS EVERETT, A. M.
PRINCIPAL PROPRIETAIRE.

LE directeur de cette institution dont la réputation [illegible] [illegible] [illegible]

MANDEVILLE ACADEMY,
RUE CONDE, No 155,
*Entre les rues Hôpital et Quartier, N. Orléans.*
FELIX McMANUS, principal
ARSENE DORION,
EUGENE LAMUTONIERE

[illegible]

CONDITIONS.
Pensionnaires $25 par mois
Demi pensionnaires $15 do
Externes $4, $5, $6 selon la classe
[illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à M. F. McManus, principal, à l'institution, rue Condé No 155. 22 fév

TROUVÉ le 20 du courant, à 10 heures du soir, UN CHIEN de Terre Neuve, robe noire, une étoile blanche au poitrail. Le propriétaire peut le réclamer au poste Tremé en payant les frais de cet avis. J. GALIBERTI

$25 DE RECOMPENSE.

PERDU le dimanche 8 février 1852, dans les rues Bourgogne, Orléans, St Pierre, Bourbon, Chartres ou dans l'église St Louis, UNE CROIX EN BRILLIANTS montés à jour. La susdite récompense sera donnée à quiconque la rapportera au bureau de l'Abeille. 21 fév

MEDICAMENS HOMOEOPATHIQUES
RUE ROYALE.

LELIEVRE ayant reçu une nouvelle consignation de médicaments homoeopathiques peut offrir des boîtes de ces médicaments à $5, 10, 20, 25 et au dessus. 17 fév

**Vente pour cause de départ.**

LA grocerie bien connue No 145, Vieille Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, près du marché aux légumes est à vendre, à crédit. S'adresser pour les termes à MM. V. D. Goff & Co. Vieille Levée, près de la rue Bienville, ou au magasin susdit. 21 fév

**AVIS.**

LE soussigné devant fixer sa résidence dans la partie supérieure de la ville offre de louer à bail, à partir de la fin de mars ou dans la première quinzaine d'avril prochain, sa maison à deux étages, située rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, côté sud.

Cette maison convenable pour une grande famille se trouve dans le meilleur [illegible] et composée de six beaux appartements, [illegible] grandes galeries fermées, [illegible] la cuisine est également à deux étages, avec six chambres, dont une à bain, toutes vitrées et à feu.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux de 2 à 4 heures P. M. à G. MONTAMAT,
Rue St Anne, entre Dauphine et Bourgogne

☞ F. QUADRAS & Co., 16, RUE DE LA DOUANE, importeurs de produits de la Havane, tiennent constamment un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Dorado, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas. 3fév

LES soussignés ont formé une société sous la raison de F. HENRY & ARROYO, pour les affaires de grocerie au No 14, rue Bienville, d'après acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire public en cette ville.
F. HENRY,
26 nov—2m FELIX ARROYO

**Odontine et Elixir Odontalgique,**
PAR J. PELLETIER à Paris.

CES préparations conservent les dents, raffermissent et fortifient les gencives, détruit la fétidité de l'haleine, enlève l'odeur du cigare et communique à la bouche une fraîcheur des plus agréables.

Il calme aussi les douleurs les plus [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la cavité de la dent malade.

A vendre en gros et en détail par F. P. DUCONGE,
[illegible] 38, rue Chartres

**Huile de foie de morue dépurée.**
*Etiquette de J. Favre, à Bordeaux.*

LA supériorité de cette Huile est si bien reconnue, que les personnes qui ont eu occasion d'en constater les heureux résultats n'en veulent pas d'autres.

Cette Huile est employée avec un grand succès dans les affections pulmonaires, rhumatismales et goutteuses — dans le scrofule, le rachitisme, les exanthèmes chroniques, &c.

On en trouve constamment de la marque ci-dessus à la pharmacie de F. P. DUCONGE,
19fv 38, rue de Chartres

**DROGUERIES, &c.**

10 Barillet Bel-Carb Soude;
20 barils Sel Epsom;
20 barils gomme de Lin, belle;
20 carboys Acide Sulfurique;
20 barils Cuperose
Anis vert, Anis étoilé, carvi, Fenouil doux, Ecorce d'orange, Camomille, Muscades, Girofles, Canelle de Chine et de Ceylan, &c., en débarquement et à vendre par F. P. DUCONGE,
19fv 38 Chartres

**Importation de Fayence, Porcelaine et Verrerie.**
**C. CARRERE,**
Rue Condé, No 22, et Vieille-Levée, No 116.

REÇU par les navires Arabella & Hope, de Liverpool, 150 paniers Faïence, lesquels, ajoutés au stock déjà en main, forment un assortiment qui ne laisse rien à désirer.

Les marchands de la campagne, les familles et les personnes qui tiennent pension ou café trouveront constamment les articles suivants, lesquels leur seront emballés ou livrés à domicile aux frais de l'établissement:

Services porcelaine blanche à thé, dîner et [illegible] [illegible]

☞ Faïence bleu pâle et gros bleu et [illegible] des sine chinois;

**Verrerie.**

Gobelets pour cafés de toutes modèles
Verres à boire do. pour familles,
Verres pour tous les vins,
Compotiers, sucriers, bols à punch,
Carafes à liqueurs, à sirop, etc.

**Lampes et ornemens de cheminées.**

Candélabres dorés en bronze, modèles nouveaux,
Lampes solaires de toutes dimensions.

**Coutellerie fine, anglaise et américaine.**

Cuillers à café, argent d'Allemagne;
Couverts argent d'Allemagne et plaqué;
Plateaux de toutes dimensions;
Porte-huiliers [illegible] et anglaise;

**Ustensiles de cuisine et de ménage, &c.**

Chaudières, fours de campagne, casseroles, rotissoires à café, moulins à café, grecques françaises, &c
Huiles de baleine et de graisse
Camphine, esprit de gaz,
Globes pour lampes, tubes, mèches, &c. &c.
10fév

PRUNES — 50 caisses prunes de choix de différentes qualités en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, et à vendre par
J. & J. TARDOS,
19 fév 31, Vieille Levée

**TAPIS, TOILE CIREE, &c.**

RECEMMENT reçus des manufactures anglaises et américaines:
Tapis, moquette en velours et Bruxelles;
Tapis 3 plis, de Bruxelles, Ingrain et Venise;
Bandes en draps, toiles, etc. Couvertures de table, pianos, etc. — Tapis pour escaliers et entrées;
Tapis en toile cirée, de 3 à [illegible] pieds de large, dernière mode.

Le tout est offert en vente aux plus bas prix par
A. BROUSSEAU & Ce.,
[illegible] 23, Chartres

---

# AMUSEMENTS.

***Théâtre d'Orléans.***

JEUDI 26 FEVRIER

La cinquième représentation de

**SEMIRAMIS,**

Grand opéra en 2 actes, et en 5 tableaux, de Rossini.

☞ Le spectacle commencera à 7 heures [illegible]

***Théâtre des Variétés.***

JEUDI 26 FEVRIER 1852

La comédie de HEART AND TRUMPS [illegible] du ballet de la TENTATION

**Grande tournée musicale d'adieu en Amérique.**

***Mme ANNA BISHOP***

Donnera sa première soirée lyrique, [illegible] [illegible] scènes d'opéra,

DANS LA SALLE DE L'ARMORY

*Jeudi soir, 26 février 1852*

PROGRAMME
1re PARTIE

***Chansons populaires, Ballades favorites, etc.***

1. [illegible] Lucia [illegible] Donizetti
Mme ANNA BISHOP
2. [illegible]
HERR HERMAN BRAUN
3. La ballade favorite "Sweet Home,"
Mme ANNA BISHOP,
4. [illegible]
HERR JULIUS SIEDE.
5. Ballade irlandaise "The Harp that once thro' Tara's Halls" — Ballade écossaise "Coming through the Rye," [illegible]
Mme ANNA BISHOP
6. "Catalani" [illegible]
HERR JULIUS SIEDE

2me PARTIE

***Scènes d'opéra, en costumes***

1. [illegible]
HERR HERMAN BRAUN
2. Scène favorite, en costume, [illegible] Bonnets of Bonnie Dundee [illegible]
Mme ANNA BISHOP
[illegible]
JULIUS SIEDE,
4. [illegible] Lucie de Lammermoor
Mme ANNA BISHOP
5. [illegible]
M. BOCHSA
6. [illegible]
Mme ANNA BISHOP

☞ M. Bochsa [illegible] piano.

Billets: $2 et $1 — [illegible] T. Mayo, rue du Camp No 13 [illegible]

Les livres contenant les paroles [illegible] [illegible] seront vendus à la porte, prix [illegible]

Le piano est un Pleyel, du magasin de Wm Mayo

Le concert commencera à [illegible] heures. Les portes seront ouvertes à 7 heures.

**GRAND CONCERT.**

Le public est respectueusement informé que

***Mlle CATHERINE HAYES***

DONNERA son

**Sixième et dernier Grand Concert**

DANS LA SALLE DE L'ARMORY

*VENDREDI SOIR, 27 FEVRIER*

PROGRAMME
Première Partie

[illegible]
HERR MENGIS
[illegible]
**Mlle Catherine Hayes.**
[illegible]
M. KYLE
[illegible]
HERR MENGIS
[illegible]
M. R. BOULANGER
[illegible]
**Mlle Catherine Hayes.**

Seconde Partie

[illegible]
HERR GRIEBEL
Ballade irlandaise "Kathleen Mavourneen" [illegible]
**Mlle Catherine Hayes.**
[illegible]
HERR MENGIS
"Auld Robin Gray" [illegible]
**Mlle Catherine Hayes.**
[illegible]
HERR MENGIS,
Ballade "Home sweet home" [illegible]
**Mlle Catherine Hayes.**

Le grand piano [illegible] du magasin de musique de M. H. Parker [illegible] Camp No 13

☞ Prix du billet $2; [illegible] $1. On peut [illegible]

N. B. Toutes places sont numérotées.

Les programmes contenant les paroles des chants français, italiens et anglais [illegible] dans la salle du concert le même soir [illegible]

☞ Les portes seront ouvertes à [illegible] et le concert commencera à [illegible] heures. 26 fév

**LA MOMIE**
***d'un ancien Egyptien***
SERA OUVERTE
PAR M. GLIDDON
En présence de [illegible] membres du Lycée
Et au bénéfice exclusif du
LYCEE
et de
LA BIBLIOTHEQUE
***Vendredi 27 février,***
A 7 heures 1/2 du soir
DANS LA SALLE DU LYCEE,
Deuxième Municipalité

Prix d'admission pour ceux qui ne sont pas souscripteurs, $1.

☞ Les professeurs de l'Université de la Louisiane ont promis d'être présents à l'ouverture de la Momie pour faire les observations scientifiques que comporte la circonstance.

☞ Personne ne sera admis sans billet. 26 fév

**Tournée d'Adieu en Amérique.**

MADAME ANNA BISHOP devant quitter la terre hospitalière d'Amérique au commencement du printemps, pour se rendre en Europe, et désirant visiter une fois de plus, ces superbes villes dans lesquelles elle a été reçue avec tant de bonté [illegible] [illegible] plusieurs endroits où elle n'a pas encore eu l'honneur de chanter, annonce respectueusement au PUBLIC DE LA NLLE ORLEANS qu'elle donnera sa première représentation lyrique, PARTIE [illegible] [illegible], continuant le CONCERT avec [illegible]
LE JEUDI, 26 FEVRIER
Sous la direction de M. Bochsa [illegible]
[illegible]

**PENDANT UN BREF DELAI**
*Est maintenant exhibé à la Salle du LYCEE Hotel de Ville, 2de Municipalité,*

**Célèbres Peintures originales de Dubuf**

Représentant ADAM ET EVE au paradis, [illegible] représentant la TENTATION et l'EXPULSION [illegible] pour Charles X de France. [illegible] d'art a été reconnu pour les plus [illegible] [illegible] exposées aux Etats-Unis [illegible] New-York et dans d'autres villes depuis 1832 [illegible] Europe pendant onze ans [illegible] [illegible] plus de deux millions de personnes.

☞ La salle sera ouverte de 9 à 10 heures [illegible] M. [illegible] sera brillamment illuminée tous les soirs.

☞ Admission pendant toute la semaine 50 cents. Des arrangements seront faits avec [illegible] [illegible] des conditions libérales.

☞ [illegible] informe respectueusement les citoyens de la Nouvelle-Orléans, que ce sont les mêmes peintures originales qui ont été exposées [illegible] cette ville en janvier 1849.

☞ Une description sera faite tous les soirs à [illegible]

☞ Un registre des noms [illegible] [illegible]

**BAL DU GLOBE.**

**Encoignure St-Pierre et St-Claude.**

Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI 8 du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUÉ [illegible] pendant toute la saison [illegible]

Des affiches placées à toutes les encoignures de [illegible] [illegible] [illegible]

Un orchestre choisi, sous la direction de [illegible] exécutera les valses, polkas [illegible] les plus modernes.

Dans un salon près de la salle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la direction d'un excellent cuisinier.

Cinq officiers de police nommés par [illegible] [illegible] la paix et le décorum pendant [illegible]

☞ Personne ne sera admis dans la [illegible] armes. E. VIDAL. [illegible]

**DREX**
RUE DE CHARTRES, 67
**Fabrique, 37, Passage de la Bourse.**

A L'HONNEUR de [illegible] public et [illegible] [illegible] qu'il vient de recevoir des chapeaux [illegible] de Paris

[illegible]

Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfants de tous âges.
Casquettes de [illegible].
Pour dames — Chapeaux d'amazone.
[illegible] noires et couleurs

MM. les marchands de la campagne trouveront à [illegible] chapeaux de toutes formes et de toutes qualités.

Un grand assortiment de chapeaux de paille [illegible]

**Bottes, Souliers et Chapeaux.**

3000 caisses en magasin formant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et de la campagne à vendre à bon marché par
J. HOBBS & Co.,
Successeurs de R. G. Hobbs & Co.,
19 fév 12, Douane

**A louer**

UN JEUNE NEGRE âgé d'environ 18 à 20 ans. Pour les conditions, s'adresser au
[illegible] No 22 rue St Louis.

**Marchandises sèches.**

EN magasin et à vendre, un assortiment de marchandises sèches, étrangères, consistant en [illegible] crêpe, alpaca, mousseline, indiennes, brin de Marseille &c.
J. D. SYBRANDT
[illegible] 80, Douane

**Restaurant Moreau**
83, rue St Charles

ANTOINE LIVROT a l'honneur d'informer le public qu'il a acheté le restaurant et devant tenu par M. Moreau.

Il sollicite du public le patronage qui a été si libéralement accordé à son prédécesseur et qu'il espère mériter. 20 fév

ON demande une bonne cuisinière ainsi qu'une bonne domestique de maison. Il est inutile de se présenter à moins d'être complètement [illegible]. S'adresser au No 187, rue de l'Esplanade. 14fév

**A vendre par les soussignés, à des termes aisés:**

LINON fil, écru et blanc,
Coutil blanc, écru et de fantaisie,
Toile d'habitation et [illegible], toutes largeurs,
Croquilles, Toile écrue sans apprêt,
Toile de Hollande écrue,
Etoffes à rayures, diapré, listados et
Earlston, ginga fort, gingham [illegible] au
Toile à raies, épi, fil, à l'usage des tapissiers
Idem 10|4, pour rideaux de galerie,
Toile Hollande unie et à carreaux,
Ginga [illegible], mousseline [illegible], imprimée,
Cotonnade [illegible] bleue, toile à drap, toile d'Irlande
H. DOYLE & Co.,
21 fév—2m 47, rue de la Douane.

**GANTS.**
**F. W. HOLBROW,**
[illegible] rue St-Charles, [illegible] [illegible] Jouvin, pour dames [illegible]
[illegible]

**WM. DENMAN,**
Encoignure Royale et Toulouse.
**GANTS JOUVIN,**
**POUR HOMMES,**
à 80 la paire.